



71

SNUipp65 BP 841 65 000 Tarbes Cedex

siège : ancienne Ecole Jules Ferry / 5, rue André Breyer à Tarbes

tél : 05 62 34 90 54

fax : 05 62 34 91 06

courriel : snu65@snuipp.fr

site : <http://65.snuipp.fr/>

c'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

merci de communiquer ce message à tous les personnels

chers collègues,

cette fin d'année scolaire ne nous engage pas vers une amélioration de la condition enseignante. Le maintien du gel du point d'indice, la suppression de l'Indemnité de Départ Volontaire pour tous ceux qui veulent quitter la FP pour d'autres raisons que celle de créer ou reprendre une entreprise, la multiplication des agressions de toute sortes dont les personnels sont victimes, la réforme des rythmes qui détruit petit à petit le fonctionnement de l'école, la liberté laissée à l'école privée de la prendre ou la laisser, la carte scolaire qui continue ses ravages, les difficultés croissantes pour obtenir une mutation inter ou intra départementale, et maintenant , ça !!! La désinvolture avec laquelle l'administration traite les personnels à qui elle refuse un temps partiel sur autorisation dépasse le supportable.

Vendredi 27 juin, à une petite semaine de la sortie des classes, ils ont été convoqués par courriel envoyé sur leur boîte professionnelle, pour un entretien à la direction académique 3 jours après. Certains d'entre eux faisant largement plus d'1h de route après la classe pour se rendre à cette "invitation".

Ils ont été reçus dans une même pièce, 3 par 3, chacun ayant bien sûr un interlocuteur particulier (il faut bien sauver les apparences), pour s'entendre dire "qu'ils n'en pouvaient mais ..." !

Non qu'un peu de forme eût rendu la décision administrative moins pénible pour nos collègues, mais au moins auraient-ils apprécié un peu de sympathie, un peu de compréhension, un peu d'attention.

Ce qui est touchant dans les témoignages que nous recevons de la part de nos collègues en difficulté, et ce quelle qu'en soit la raison, c'est leur stupeur devant le peu de cas que la machine administrative fait de leur engagement professionnel.

Si vous attendez un brin de reconnaissance de la part de votre employeur, il est temps de changer de maison !

L'Education Nationale prend, exige, impose, enjoint, interdit, mais jamais elle ne renvoie l'ascenseur à ceux qui la servent.

Et elle rend rarement des comptes pour les dommages qu'elle cause à ceux qui les subissent.

Seul le rapport de forces fait plier ceux qui nous dirigent.

Le SNUipp-FSU65 vous invite à renvoyer massivement, que vous soyez ou non concernés par ce nouvel exemple du mépris dans lequel on nous tient, la lettre pétition adressée au ministre que vous trouverez ici : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1824>

- vous trouverez en pj la liste des postes du 2 mvt mise en ligne par la direction académique aujourd'hui.

Si vous ne voyez pas votre décharge de direction, votre complément de temps partiel, votre poste ou celui d'un de vos collègues qui ne reprendra pas à la rentrée, merci de nous en informer.

Nous avons relevé quelques erreurs (il manque les lignes 40, 41, 43, et 45 dans le tableau de la DIPER) et quelques différences sur la nature des postes, que nous avons mises en rouge.

merci de nous adresser vos remarques et corrections au plus vite ...

bien cordialement

joëlle noguère



Si vous attendez d'avoir un problème pour contacter le syndicat,
le jour où vous aurez un problème il n'y aura peut-être plus de syndicat ...

**Syndiquez-vous
maintenant !!!**